

Expression relative aux Etats Généraux de la canne et à la construction d'un contrat agricole réunionnais pour 2030



JUIN 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



**Expression adoptée à l'unanimité des membres
du bureau, le mardi 17 juin 2025, par délégation
de l'Assemblée Plénière en date du 10 avril 2024**

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

M. Jacky BALMINE

M. Fadil BEEKHY

M. Erick CHAVRIACOUTY

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

Mme. Sylviane DIJOUX

M. Fabrice HANNI

Mme. Daniela HOARAU

M. Jean-Marie LE

BOURVELEC

M. Jean-Michel

MOUTAMA

Mme. Christine NICOL

Mme. Cendrine PEIGNON

M. Patrick SERVEAUX

M. Dominique VIENNE

Mme. Nadia YAHIAOUI



15

sont pour



00

sont contre



00

s'abstiennent

Mardi 17 Juin 2025

Considérant que la filière canne-sucre-énergie constitue un pilier historique, économique, écologique, social et identitaire du modèle agricole réunionnais ;

Considérant que cette filière est aujourd’hui fragilisée par une baisse des rendements, un déficit d’attractivité, une répartition inéquitable de la valeur ajoutée, des coûts de production élevés, et des défis d’adaptation à la transition agroécologique ;

Considérant que la canne joue un rôle stratégique dans les équilibres territoriaux de l’île : puits de carbone, lutte contre l’érosion, économie circulaire via les coproduits, production énergétique renouvelable, et maintien de l’emploi agricole ;

Considérant que les services écosystémiques de la canne sont sous-valorisés dans les politiques publiques, alors même qu’ils contribuent aux objectifs climatiques, à la biodiversité et à la résilience des sols ;

Considérant que la gouvernance agricole reste éclatée entre le Conseil départemental (compétence agriculture), le Conseil régional (développement économique, aménagement, transition énergétique, innovation), l’État et les partenaires de la profession ;

Considérant que les Etats Généraux de la Canne organisés par le Conseil régional doivent permettre d’initier une stratégie agricole territoriale unifiée, inclusive et tournée vers l’avenir, dans un contexte d’urgence climatique, sociale et économique ;

Considérant que la révision du Schéma d’aménagement régional (SAR) constitue une occasion stratégique d’intégrer l’agriculture – et en particulier la filière canne – comme levier structurant de développement durable, d’occupation du territoire et de protection des ressources naturelles ;

Considérant les apports nécessaires à la cohérence territoriale que représentent :

- le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d’innovation et d’internationalisation),
- le SRESRI (Schéma régional de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation),
- le CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l’orientation professionnelles),
- le PRSA (Plan régional de souveraineté alimentaire),
- la PPE (Programmation pluriannuelle de l’énergie) ;

Considérant les travaux et avis antérieurs du CESER de La Réunion sur le développement des cultures à vocation énergétique, l’intégration des enjeux agricoles dans la PPE, la transition agroécologique et la souveraineté alimentaire ;

Le CESER de La Réunion

Appelle à faire des Etats Généraux de la Canne un point de bascule vers la refondation d'un **contrat agricole réunionnais 2025-2030**, construit sur une gouvernance unifiée, des objectifs partagés et des engagements pérennes entre acteurs publics, économiques, agricoles et citoyens ;

Demande la mise en œuvre d'un **Schéma réunionnais de souveraineté alimentaire**, inscrit dans le SAR, articulé avec le PRSA, le SRDEII et les documents stratégiques européens, pour garantir la sécurité alimentaire du territoire, la structuration des filières locales et la justice sociale ;

Propose d'inscrire la filière canne – dans ses dimensions alimentaires, énergétiques, environnementales et identitaires – comme un contrat de filière du SRDEII, en soutenant la diversification des usages, la montée en gamme, et l'innovation (bioplastiques, biomatériaux, bioénergie) ;

Recommande la création d'un **fonds de transition agroécologique** spécifique à La Réunion, mobilisant le FEADER, le POSEI et les financements régionaux, pour accompagner les exploitants dans la mutation des pratiques et la modernisation durable des équipements ;

Demande que la **PPE régionale** reconnaissse pleinement la contribution de la canne et d'autres cultures énergétiques (vétiver, ricin, fourrages) dans la transition énergétique, et soutienne le développement de la biomasse agricole à finalité électrique, thermique ou gazéifiante ;

Souhaite la mise en œuvre d'un Plan de résilience climatique agricole, incluant :

- l'identification et la diffusion de variétés agricoles résistantes au stress hydrique et thermique,
- la généralisation de l'irrigation efficiente (goutte-à-goutte, capteurs),
- des infrastructures de prévention (par rapport aux sécheresses, inondations, cyclones),
- un dispositif d'assurance agricole adapté aux réalités climatiques de La Réunion ;

Réaffirme l'urgence de préserver le **foncier agricole** par :

- l'arrêt de l'artificialisation des terres à haute valeur agronomique,
- la création d'un **fonds public de portage foncier**,
- la mobilisation d'outils réglementaires de préemption et d'affectation,
- des dispositifs facilitant l'installation des jeunes agriculteurs (prêts bonifiés, baux ruraux, groupements fonciers solidaires) ;

Demande l'inscription dans le **CPRDFOP** d'un plan spécifique pour les métiers agricoles d'avenir, comprenant :

- le renforcement des capacités de formation agricole,
- un programme « Devenir planteur » pour susciter les vocations,
- la création de passerelles métiers avec les secteurs de la transition (BTP, énergie, environnement),
- la reconnaissance et la montée en compétence des femmes dans l'agriculture ;

Appelle au développement de **coopératives agricoles, plateformes mutualisées d'équipements, groupements d'employeurs** et services partagés d'appui à la gestion, pour favoriser l'autonomie, la solidarité et la performance des exploitations agricoles réunionnaises ;

Réaffirme que l'agriculture doit être un vecteur de lien social, d'accès à une alimentation saine et de protection de la mémoire collective, en soutenant :

- les circuits courts alimentaires et les politiques alimentaires de territoire,
- la transparence sur l'origine et la qualité des produits,
- l'intégration de l'agriculture dans les politiques de santé publique, d'éducation et de culture ;

Exprime la disponibilité du CESER de La Réunion pour contribuer à la traduction opérationnelle de ces orientations dans les politiques régionales, les projets de territoire, et les conventions à venir avec les acteurs nationaux et européens.

Cette expression trouvera sa matérialisation par une véritable architecture structurante s'inscrivant dans le cadre stratégique suivant :

Les fondations : préserver notre socle agricole et environnemental

- **L'enjeu de l'aménagement du foncier agricole :**

En lien avec la révision actuelle du Schéma d'Aménagement Régional, mettre en œuvre un **schéma directeur agricole** stratégique pour prioriser l'utilisation des terres agricoles de valeur et lutter contre l'artificialisation croissante des sols.

- **Renforcer la préservation du foncier agricole** par des dispositifs réglementaires plus stricts et plus agiles, en bloquant ou en limitant les projets non agricoles menaçant les terres cultivables.
- **Faciliter l'accès des jeunes agriculteurs** au foncier (prêt à taux préférentiel, création de groupements fonciers agricoles).
- Mettre en avant une **agroécologie locale tenable et comprise**, en incitant à une exploitation durable des sols tout en respectant l'environnement.

- **Un absorbeur de CO2 :** En plus de son rôle essentiel de maintien des terres face à l'érosion, de biomasse énergie renouvelable la filière canne à sucre constitue l'un des principaux systèmes de **stockage de carbone** à La Réunion, grâce à la biomasse générée par les cultures de canne. **Elle présente en cela des services écosystémiques trop souvent ignorés et non valorisés.** Le maintien et le développement de cette filière contribuent directement aux efforts de lutte contre le changement climatique. Ces éléments doivent être intégrés dans les politiques publiques environnementales et inclure un soutien financier compensatoire adéquat pour les producteurs.

Les murs porteurs : garantir la résilience économique et sociale de l'agriculture réunionnaise

- **Innovation, Modernisation et Mécanisation :**

- Mettre en place un plan d'innovation de la filière et d'investissement pour introduire progressivement des équipements modernes et adaptés aux contextes spécifiques de La Réunion : équipements de récolte mécanisés pour la canne en pente, outils pour l'irrigation intelligente et la massification de solutions climatiquement adaptées.
- Gestion collective des équipements
- Déployer une assistance financière publique ou privée accessible et réactive, voire proactive, pour les exploitants souhaitant moderniser leurs équipements, notamment par le biais de **fonds européens comme le FEADER**.

- Valoriser des innovations spécifiques à l'agriculture insulaire, comme les **technologies numériques agricoles** : gestion des exploitations par drone, cartographie des sols et climats locaux, automatisation de certaines tâches agricoles, gestion assistée des itinéraires techniques.

- **L'avenir des producteurs et des générations suivantes :**

- Faire du métier de planteur et d'agriculteur, un métier d'avenir et attractif en s'inspirant de domaines et filières tierces potentiellement transférables.
- Structurer et renforcer et valoriser les programmes de **formation et d'accompagnement technique, ainsi que de reconversion agricole**, afin de diversifier les compétences et de s'adapter à un environnement en mutation.
- Amplifier l'action des établissements publics locaux et privés de formation agricole pour attirer et préparer les nouvelles générations d'agriculteurs afin de mieux les armer face aux enjeux et aux changements globaux qui s'imposent et mettre en place des partenariats de coopération.
- Établir des coopératives ou des alliances inter-exploitations pour mieux mutualiser les équipements coûteux et les infrastructures notamment de stockage de transformation.
- Développer des programmes d'entraide et d'aide à la gestion des exploitations notamment au travers des groupements d'employeurs.
- Construire un plan d'actions, de formation et de développement pour la filière canne afin de mieux l'armer face à ces défis.
- **Diversification des cultures :** Introduire des cultures complémentaires à la canne, par exemple des produits à haute valeur ajoutée, tout en préservant une structure agricole équilibrée.

Le toit un modèle agricole résilient et durable

- **Gestion intégrée territoriale des ressources :** Optimiser la consommation en eau à travers l'utilisation généralisée de systèmes d'irrigation efficaces (goutte-à-goutte, capteurs hydriques) pour faire face aux périodes de sécheresse croissantes ainsi que la disponibilité de la ressource.

- **Valorisation de la bagasse et des coproduits :**

- Améliorer l'exploitation complète de la biomasse générée par la canne, notamment pour la production bioénergétique (bagasse pour l'énergie thermique et électricité, bioéthanol).
- Développer des projets pilotes autour des bioplastiques ou des aliments pour animaux intégrant ces coproduits.

- **Économie circulaire agricole :** Encourager le recyclage des déchets agricoles en engrains organiques et en amendements naturels pour limiter les importations d'intrants chimiques.

Les fenêtres et portes : interaction avec l'environnement global

- **Une réponse au changement climatique** : Identifier les variétés de canne et de cultures complémentaires les plus résilientes au stress hydrique et aux augmentations de température.
- Adapter les exploitations agricoles aux risques climatiques spécifiques de La Réunion (cyclones, sécheresses prolongées) à travers des infrastructures renforcées et des systèmes assuranciels adaptés.
- **Exportation de l'excellence réunionnaise** : Encourager le positionnement des produits agricoles réunionnais sur des marchés niche traitant de qualité, de durabilité et d'authenticité.

L'harmonie avec son environnement : l'agriculture au service des Réunionnais et de leur qualité de vie

- **Une agriculture de proximité et de santé** : Développer et démocratiser les circuits courts pour fournir des produits agricoles frais, sains et abordables aux Réunionnais, tout en limitant l'empreinte écologique liée aux importations alimentaires.
- **Identité réunionnaise** : Ce modèle agricole doit refléter nos valeurs et notre culture : structuré autour d'un savoir-faire ancestral, mais résolument tourné vers l'innovation. C'est un point central pour réconcilier l'agriculture avec les citoyens et protéger notre mémoire collective.
- **Meilleure participation de la filière aux enjeux relatifs aux accords de coopération (par exemple dans le cadre des APE).**

Conclusion et mise en œuvre des États Généraux

L'Agriculture réunionnaise, à l'exemple de sa filière canne, doit dans son ensemble changer de braquer et se moderniser au travers d'un plan Marshall pour une adhésion de tous dans un projet de territoire commun. La situation impose aujourd'hui la tenue d'un **agenda stratégique commun**, regroupant les acteurs agricoles, les décideurs publics et la société civile.

Ces États Généraux de la canne à sucre doivent se transformer en **États Généraux de toute l'agriculture réunionnaise**, afin d'élaborer une vision globale, intégrée et inclusive.

En renforçant les bases de notre modèle agricole par des actions ciblées, notamment sur le **foncier agricole et sa préservation, la mécanisation pour aller plus vite et mieux, la protection de l'environnement comme un atout qui fait levier, la formation notamment des jeunes pour penser demain durablement**, nous pourrons construire une agriculture réunionnaise moderne, durable et profondément ancrée dans son identité locale et affirmer le rôle de la filière canne comme une filière d'avenir.



73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE